

INDUSTRIE ET ESPACE ou l'ordre de l'extraversion

Amor BELHEDI
FSHS, Université de Tunis

Communication aux Journées d'Etudes de l'AGT
Publiée in "Géographie & Développement", 1990, n° 10, pp: 7 - 48

L'espace industriel tunisien s'est élargi d'abord sous les auspices de l'Etat, sous forme de "pôles régionalisés" dans les années 60, ensuite et avec la libéralisation, il a connu une grande extension qui est restée, cependant, limitée au littoral oriental. Cette diffusion du fait industriel a été le résultat d'un mode de développement axé sur l'industrie, épaulé par l'Etat d'abord et intégré à la Division Internationale du Travail ensuite. Cependant, l'élargissement de cet espace industriel a profité surtout au littoral sous les auspices de la capitale qui a vu son rôle se renforcer malgré le recul de son poids dans l'appareil productif industriel. En effet, Tunis devient **le lieu de commandement de cet espace industriel**.

I - La place de l'industrie: la centralité

La centralité de l'industrie se manifeste au niveau **des investissements, de la croissance, de la création d'emploi et des exportations**. Cette centralité s'est traduite, cependant, par des déséquilibres sociaux et spatiaux en particulier depuis 1970.

1 - L'investissement

Les investissements dans l'industrie manufacturière sont passés de 6,3 MD en 1962 à 267,7 en 1983, ils dépassent en 1973 ceux de l'agriculture, la part dans l'ensemble des investissements est passée de 9,2% à **21%** entre 1962 et 1983. Elle représente près de 39% des investissements du secteur secondaire entre 1962-81: 28% entre 1962-72, 38,3% entre 1973-76 et 42,4% entre 1977-81.

Au cours de la première décennie, les investissements ont été, avant tout, **publics** (+70%), sous forme de grandes unités, notamment à l'intérieur: Sucrerie de Bèja, El Fouledh de Menzel Bourguiba, Cellulose de Kasserine, STIA de Sousse, Sogitex...etc. Au cours de la seconde décennie, les investissements ont été surtout **privés**, ils se sont cristallisés pour l'Etat dans les secteurs capitalistiques: matériaux de construction (76%) et chimie (85%), les secteurs les plus rentables pour le privé (textiles, industrie diverse : 80-84%, agro-alimentaire: 59%) qui ont attiré l'essentiel des capitaux.

Les mesures d'incitation et d'encouragement prises depuis 1969 expliquent le passage d'un investissement annuel de 25 MD entre 1962-71 à 59 entre 1972-76, 162 MD entre 1977-81 et 311 MD depuis.

2 - La croissance

Depuis 1962, l'industrie a un taux de croissance **plus élevé** que ceux de l'agriculture et des services. Cette croissance soutenue fait que la part de l'industrie dans le PIB a fortement augmenté. Le taux de croissance est passé de 7,9% entre 1962-71 à 10,1% entre 1972-81 et 5,7% entre 82-86 (1, 2 et 0,9 pour l'agriculture 8,2 ; 7,3 et 1,2% pour l'industrie non manufacturière). La valeur ajoutée s'est accrue de 7,9% entre 1962-71 et 10,1 depuis (8 et 9,5% pour l'industrie non manufacturière). Le taux de croissance a été supérieur à celui du PIB, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 7,2% entre 1961-63 à 8% entre 1965-70, 9 à 10% entre 1970-1975 et 13,6 entre 1982-86 (18,8% à 32,2% si on tient compte du pétrole et de l'industrie non manufacturière).

La part de l'industrie dans le PIB a, cependant, peu évolué comparativement à l'effort d'investissement, ceci provient surtout du modèle " import-substitution" et/ou "d'exportation" adopté par la Tunisie qui fait que **l'importation excessive** (matières premières, produits semi-finis, équipements,...) **réduit la valeur ajoutée créée localement** en plus de la sous-utilisation de la capacité, estimée à 55% à partir de notre enquête menée auprès d'une cinquantaine d'entreprises.

3 - L'exportation : l'extraversion accrue

Si l'on exclut le pétrole dont la part est passée de 6% des exportations en 1966 (27% en 1970-71, 42% en 1975-76) à 53% en 1981, on constate que **l'industrie manufacturière a contribué largement au développement des exportations "sans pétrole"**: de 50% entre 62-71, sa part atteint 60% en 1975, 70% en 1976 et 75-77% entre 1980-84. Ainsi, **les 3/4 des exportations sont à base manufacturière**, la chute des prix pétroliers et l'épuisement prévu des gisements vont réduire encore plus l'impact du pétrole.

La contribution aux exportations exprime, en fait, **l'extraversion** de cette industrie en particulier depuis 1970. Le rapport: valeur ajoutée/ exportation a augmenté jusqu'en 1970 pour diminuer ensuite. Il est passé de 0,88 en 1961/62 à 1,4 en 1965 /66, 1,74 en 1970/71 mais 1,43 en 1975/6 et 1,18 en 1981/82.

Cette exportation est à base d'un nombre très réduit de produits et de pays. En effet, **textiles et chimie** représentent 81% (respectivement 46% et 35%) des exportations contre 23% (5% et 18%) en 1970 et 48% (23,5% et 24,5%) en 1975. D'autre part, plus des 2/3 des produits sont destinés à la CEE (INS.1986/9). Cette dépendance est double, il suffit d'une légère crise de l'un de ces secteurs ou dans la CEE pour que toute l'économie en pâtisse. L'exemple des textiles en 1977 est indicatif: il a suffi que la CEE limite ses importations pour que de nombreuses entreprises exportatrices soient fermées (API 1977,1978, 1980, 1987).

4 - L'emploi

A ce niveau, le secteur industriel représente aussi **le principal créateur d'emploi: 36 à 40%** du total de l'emploi non agricole crée: 28,67% entre 1961-71, 37,5% entre 1973-76, 43,8% entre 1977-81 et 40% entre 1982-86. Le secteur industriel emploie **19,3%** de la population occupée en 1984/89 (17% en 1975, 15,6% en 1971 et 13,7% en 1961) et **55,6%** du secteur secondaire (59,6% en 1975 et 55,6% en 1961).

Création d'emploi industriel 1973-81 (en milliers)

	1973-76	1977-81	1982-86
a) Industrie manufacturière	60,0	87,4	109
b) Total non agricole	164	206	270
% a/b	36,6%	42,4%	40,4
ITHC	30,4	29,6	33
IME	6,9	15	24,3
IAA	6,7	13,5	16
IMCCV	6,7	14,8	12,5
ICH	2,8	2,9	5,1
ID	6,5	12,1	18

Source : Min Plan et Finances

C'est surtout le **textile** qui assure le tiers des créations d'emploi suivi par **l'agro-alimentaire** et l'industrie diverse. Entre 1975-84, le textile a assuré 60% des créations dont l'essentiel intéresse **les femmes** (INS 1984).

- **L'essentiel de l'emploi féminin** : l'analyse des deux recensements montre la part accrue de l'emploi féminin. Depuis 1975, plus de 51% des occupés sont des femmes alors que la moyenne générale est de 21,8% et sur les 112 400 emplois créés entre 1975 et 84 dans le secteur, 55.000 sont féminins (54%) dont la majorité est dans le textile (51.000). Cette tendance était, déjà, nette en 1975.

L'emploi industriel par branche et sexe 1975 - 84 (en milliers)

Branche	1975			1984			Variation 1975-84		
	Mas	Fem	Tot	Mas	Fem	Tot	Mas	Fémin	Tot
THC	28,6	115,6	144,2	37,1	166,8	203,9	8,5	51,2	59,7
IAA	17,6	1,6	19,2	25,4	2,7	28,1	7,8	1,1	8,9
IMCCV	18,6	0,4	19,1	26,4	1	27,4	7,8	0,6	8,4
Autres	45,1	5,1	50,2	78,7	7	85,7	33,6	1,9	35,5
Total	110	122,7	232,7	167,6	177,5	345,1	57,6	54,8	112,4

Source : INS,1984

En effet, **94% de l'emploi féminin est dans le secteur du textile, habillement et cuir** et ce depuis les années 1970. Ce secteur **renferme 43% de l'emploi féminin total en 1984**. Le secteur industriel concentre 45,7% de l'emploi féminin total (l'agriculture 24,6%) en 1984 et 43% de l'emploi féminin créé depuis 1975.

- **L'importance des industries labor-intensives** : l'importance du textile provient du processus de redéploiement industriel à l'échelle internationale, favorisé par la loi 72-38 du 27 Avril 1972 régie par le principe de l'exterritorialité et octroyant de nombreux avantages aux industries d'exportation. La proximité de la Tunisie de l'Europe occidentale surtout, le bas niveau des salaires et la faible syndicalisation des jeunes filles, qui provient d'ailleurs de la forte mobilité de cette main d'oeuvre, expliquent ce développement.

Ainsi, 60% de l'emploi industriel en 1984 est dans le secteur textile contre 62% en 1975, il intéresse 53,1% des créations entre 1975-84. En seconde position, on a les industries

diverses avec 44.900 (13%), l'IAA, l'IMCCV et l'IME (29.700) à égalité: 8,17 à 8,6%, enfin la chimie (11.200) avec 3,2% de l'emploi. L'importance de l'offre de l'emploi s'accompagne cependant par **une précarisation poussée** (Cf. A. BELHEDI, 1989).

Le rôle privilégié de l'industrie dans la stratégie de développement, sa place centrale au niveau des investissements, de la croissance, des exportations et de l'emploi d'un côté; le caractère extraverti de l'économie de l'autre ne favorisent-ils pas une **littoralisation de l'industrie** ?

II - L'espace industriel

Face à ce développement de l'industrie, on assiste à une extension de plus en plus importante de l'espace industriel. L'industrie de **fait tunisois**, si l'on excepte quelques rares unités à la veille de l'indépendance, a touché une dizaine de centres durant la première décennie (Kasserine, Bèja, Bizerte-Menzel Bourguiba...) pour se généraliser à près de 125 centres urbains au cours des années 1970 et 1980, localisés en grande partie sur le littoral (Fig. 1). Cette littoralisation a profité à la Capitale qui, bien qu'elle voit son poids au niveau de la production diminuer, devient une véritable plaque tournante de l'espace industriel tunisien (Fig. 3 & 4).

1 - La diffusion concentrée : l'échec

Héritant une industrie extravertie et concentrée à Tunis en particulier, la Tunisie devrait attendre les années 60 pour qu'une tentative de restructuration soit entamée sous la forme de **pôles "régionalisés"**. De nombreuses unités furent créées à l'intérieur: à Bèja (Sucrierie 1962), Kasserine (Cellulose, SNTC 1963), Tabarka (liège, SNL et faïenceries FTT), Tala (marbrerie) et Hajeb El Ayoun (Complexe lainier). Cependant, **le littoral en a plus bénéficié**, en particulier **Bizerte et Menzel Bourguiba** dont la reconversion était nécessaire après la crise de l'évacuation: construction et réparation navale S0COMENA 1964, El Fouledh 1966 et la Société des moteurs SOTUMO, la SOTACER, Salomon-Tsie, CIEMEX, STIR (1964), la céramique MTC 1963..(H. DLALA.1972). Mais aussi **Sousse et le Sahel** qui ont reçu l'industrie automobile (STIA 1961) et les Ateliers Mécaniques du Sahel (AMS 1963) pour la première, la briqueterie de l'Union Générale à Jemmal (1965), Meubles Skanès à Monastir, filiales de la SOGITEX à Moknine, Ksar Hellal (A.HAMZA. 1975). D'un autre côté, **Tunis** a aussi reçu quelques unités comme la SICOAC mais la capitale a été surtout touchée par le processus de rachat et de nationalisation (A. BELHEDI 1974)....

Au total, **le littoral a attiré 87,2% des investissements dont 24,7% à Tunis** alors que l'intérieur n'a bénéficié que 12,8% (DAT-1973) où les unités créées ont eu peu d'effets sur l'espace industriel. On peut dire qu'au cours de cette période il y a eu **un certain rééquilibrage du littoral**: entre Tunis et le reste du littoral d'un côté, entre le Nord et le Sud. Si les unités créées à l'intérieur ont été à la fois isolées et ont eu peu d'effet, celles du littoral ont doté le Sahel de Bizerte et de Sousse d'un important potentiel industriel. La libéralisation après 1970 va favoriser la diffusion du fait industriel, diffusion qui va rester cependant limitée au littoral.

2 - La diffusion limitée ou la littoralisation

Après 1970, le désengagement de l'Etat, à l'exception de quelques secteurs-clefs (IMCCV, chimie), les mesures d'incitation prises (1969, 1972, 1974, 1977, 1981, 1987) et

l'orientation extravertie qui ne fait que se renforcer davantage ont contribué à privilégier l'axe littoral tout en y assurant **une diffusion à grande échelle de l'industrie, sous forme de petites unités** dans le cadre de la loi 72-38, celle de 74-74 ou encore la loi 81-56. Quelques grosses unités, cependant, ont été impulsées par l'Etat: les ICM de Gabès, le Complexe Mécanique de Tunisie (CMT) à Mateur, Tala, Fériana, Mdhilla (ICG), Ben Bachir (sucrierie), la Manufacture de Tabac à Kairouan, les cimenteries : les Ciments Artificiels de Oum El Khelil (CIOK) à Jebel Ouest, la Société des Industries Cimentières du Centre (SICC) à Enfidha, La Société des Industries Cimentières de l'Ouest Tunisien (SICOT) à Tajerouine, la Société des Ciments Portlands de Gabès (SCPG), d'autres unités sont prévues (dans le cadre du VI^e et VII^e Plan voire le VIII^e): complexe de Zarziz, Matériel ferroviaire à Metlaoui.

Si en 1955/6, on comptait une dizaine de villes renfermant des unités industrielles (Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, Mahdia, Gabès, Ksar Hellal...), on compte 25 centres en 1967, 45 en 1973 (DAT /Groupe Huit, 1973, 1976) et **plus d'une centaine en 1989** (Fig. 1). Cette diffusion est restée limitée au littoral où de Bizerte à Ben Gardène, rares sont les centres urbains qui n'ont au moins leur petite unité industrielle. A l'intérieur, le fait industriel demeure un phénomène très isolé et limité à quelques unités ou centres.

Cette diffusion de l'industrie, bien que circonscrite dans l'espace, a eu deux faits majeurs:

* Elle répond à la principale revendication : **l'emploi** qui demeure l'une des principales contraintes en Tunisie et l'un des objectifs majeurs des stratégies de développement. En effet, le taux de sous-emploi était estimé en 1971 à 41% dans les campagnes et 19% en milieu urbain (DAT 1973), il fallait créer le maximum d'emploi, c'est ainsi que les avantages octroyés que se soit dans le cadre de la loi 72-38 ou 74-74 sont fonction de l'emploi créé (le Code des Investissements de 1969 mettait l'accent en plus de l'emploi sur l'investissement).

* Cette industrie a créé **sa propre dynamique** débouchant sur des contradictions. Attirée et favorisée par le bas niveau des salaires, l'industrie **en développant les forces productives bute rapidement à la montée des revendications** (1975-1976, et 1982-1983) **et à la radicalisation du mouvement ouvrier** (1977-78 et 1984-85). La crise textile de la CEE, l'approche de l'échéancier des avantages accordés en 1972/73 et les grèves du textile ont accéléré le processus de fermetures et ont rendu nécessaire d'améliorer le régime 72-38. En 1984, on ne relève que 68 projets et 5070 emplois agréés contre 108 et 7348 en 1982... **Le décret-loi 85-14** de 11 Octobre 1985 renforce les avantages en allongeant la période et en relevant le plafond d'exonération en matière d'impôts sur les bénéfiques et les revenus réinvestis, adoptant un régime accéléré d'amortissement, la possibilité d'écouler la production sur le marché local, forfait fiscal pour le personnel expatrié...

Cette concentration de l'industrie sur le littoral fait que l'espace industriel tunisien se résume, à peu près, à cette bande littorale orientale qui va de Bizerte à Zarzis. Ce littoral représente la principale région où l'industrie s'est confinée jusqu'en 1956 et où elle s'est diffusée ensuite en particulier depuis 1972 à une plus grande échelle donnant lieu à **un véritable espace industriel**.

Il représente **les neufs dixièmes de l'industrie**: le littoral représente 82% de l'emploi manufacturier, 94% des établissements et des ventes du secteur. Partout, l'industrie emploie plus de 13% de la population active à part les gouvernorats de Mahdia, Zaghuan et Medenine qui constituent les maillons faibles de cet espace littoral.

Cette part du littoral semble se stabiliser depuis les années 1970 (l'effort porté sur l'intérieur a permis de ramener la part du littoral à 88% en 1967, mais cette part a augmenté

par la suite). **La libéralisation de l'économie a, en quelques années, rétabli l'ordre pré-établi: 93% en 1973 et 1980.**

L'industrialisation entre 1962 - 71 a porté surtout sur le rééquilibrage du littoral même, par la création d'unités à Bizerte et Menzel Bourguiba, le Sahel, Sfax et le lancement de Gabès. Le littoral a attiré 87,2% des investissements et représentait 91% de l'emploi en 1967. Le recul de Tunis qui n'a attiré que 24,7% des investissements a profité surtout au littoral.

Depuis 1970, la libéralisation de l'économie a favorisé le développement de l'industrie privée aussi bien étrangère que nationale, d'import-substitution ou d'exportation, a permis une diffusion plus large de l'industrie au sein de cet espace littoral et a contribué **à créer un véritable espace industriel limité au littoral**. En 1973, le littoral concentrait 92% du potentiel industriel (emploi, valeur ajoutée, chiffre d'affaires), entre 1973-86 le littoral a attiré 93% des projets et 89,6% des investissements (API 1987).

Outre le renforcement des anciens foyers, on assiste à l'émergence de nouveaux centres comme Gabès (A. HAYDER 1986) et la diffusion de l'industrie dans les petites villes, en particulier autour de Tunis, dans le Cap Bon et le Sahel en particulier, formant ainsi de véritables **espaces industriels diffus**: entre Bizerte et El-Jem, rares sont les centres qui n'ont pas leurs unités industrielles.

Au niveau de l'emploi, **le littoral garde la part de lion** malgré un léger recul depuis les années 1980 qui a succédé à une période de stabilisation durant les années 70: 92% en 1973, 93,2% en 1977 et 78,8% en 1984 (installations de grosses unités à l'intérieur comme la cimenterie, l'usine de tabac...). Il a attiré cependant près de 90% des emplois industriels créés entre 1975 et 1984 (88,9%). Les données plus récentes (1988/89) montrent un taux de plus de 90% (Cf. infra).

Dans les projets du FOPRODI, destiné à promouvoir la délocalisation et favoriser les espaces intérieurs (Fig. 5), le littoral n'attire pas moins de 82,9% de l'emploi et 80,5 % des projets: 8658 emplois entre 1976- 80 contre 1787 à l'intérieur (API 1980) pour 302 projets sur un total de 375, **" sa réussite sur le plan de la décentralisation et des activités entreprises n'est pas convaincante."** (API 1981). Le littoral a concentré 86,2% des investissements réalisés et 86,8% des emplois créés jusqu'en 1980, alors que le décret du 6 Juillet 1977 exclut Tunis (Gouvernorat), les délégations, de Sousse, Menzel Bourguiba, Sfax de l'aide, tout le littoral se situe en zone A, à part Zaghuan (B) et Medenine (C). L'examen de la répartition spatiale montre que ce sont les zones du Nord-Est, après Tunis qui ont profité le plus du FOPRODI : 25,4% des emplois et 27,6% des projets, ils se situent d'abord à Zaghuan, suivi de Nabeul puis Bizerte tandis que Tunis accapare 32,3% des emplois et 24,8% des projets (Fig. 2).

Cet échec explique la promulgation de **la loi 81-57** qui divise le pays en cinq zones avec des avantages progressifs du littoral vers l'intérieur (Fig. 6), mais l'analyse des agréments délivrés entre 1982-86 révèle que **les tendances à la concentration littorale ne s'altèrent que faiblement** : 89% des emplois. C'est ce qui explique la refonte des textes et la promulgation du Code des Investissements Industriels: **loi 87-51**. L'analyse des résultats des deux dernières années 1988 /89 montre encore l'échec des mesures prises en matière de décentralisation. En effet, en 1989, le littoral a bénéficié de 90% des 3416 projets, 93% des emplois prévus (70 584) et 83% des investissements (777,4 MD), soit une part légèrement supérieure à celle du VI° plan. Si on se limite aux projets d'exportation (totale ou partielle), la côte a été intéressée respectivement par 87,6% des projets, 88,7% des investissements et 96,1% des emplois prévus (API, 1990).

L'industrie publique ou para-publique se concentre, elle aussi, sur le littoral puisque sur un total de 775 entreprises, 670 sont au littoral, soit 86,45%. L'investissement public, bien que relativement moins concentré, obéit ainsi, à **la même logique** que le capital privé. L'Etat a, par l'intermédiaire de l'Agence Foncière de l'Industrie (AFI), favorisé le littoral qui concentre la presque totalité des zones industrielles réalisées entre 1973-86 (96 %), soit 1082 ha sur un total de 1128 ha.

Au total, la tendance observée montre **une diffusion généralisée de l'industrie à l'intérieur du littoral** sous l'action cumulée des héritages historiques et des diverses mesures prises : la loi 72-38 relative à l'exportation, le FOPRODI 1974-77, loi 74-74, loi 81-56. Rares sont les localités qui n'abritent pas une usine dans cette bande littorale. Le littoral a dégagé en 1984 une valeur ajoutée industrielle de 438,6 MD, soit **88,8% de la valeur ajoutée du secteur**. Le VI^o et le VII^o plan se sont orientés vers le renforcement de ce tissu industriel: complexe de Skhira, Zarzis et Mateur, usine de furfurool à Mahdia... **C'est au littoral qu'on a un tissu industriel diversifié** et c'est là aussi **où se localise l'industrie motrice**: 99% de la mécanique, l'électrique et la chimie, 83% des matériaux de construction qui représentent respectivement 19,3% et 9% et 15% de l'emploi industriel dans ces zones contre 0,14 - 0,19 et 6,7% à l'intérieur.

Cet espace littoral a été, depuis 1956, **l'axe privilégié des investissements** de tout ordre, aussi bien publics que privés si bien que la concentration des investissements industriels n'est en fait qu'un élément. Durant la période 1962-71, le littoral a bénéficié de 81, 2% de l'industrie, (86,6% des services et 62,5 % de l'agriculture, 58% des investissements entre 1962-70 dans l'industrie manufacturière). Il est à l'origine de **76% de la valeur ajoutée** (68% de l'agriculture et 89% de l'industrie) en 1985 et constitue encore l'axe privilégié des investissements. Il y a ainsi une certaine **inertie spatiale** qui renforce, en réalité, **des choix** qui réhabilite l'ordre industriel établi à l'intérieur et s'intègre bien avec un ordre international sans cesse opprimant.

3 - Tunis et le littoral : l'affinage et la diffusion

La capitale, point de départ et de concentration du fait industriel a vu sa place reculer depuis les années 1960 et surtout 1970 au profit du littoral. En effet, la Capitale ne représente que le tiers de l'emploi et n'a attiré que 35% depuis 1975. Cependant, malgré le recul de sa part, Tunis demeure un important foyer industriel (32%) et constitue la plaque tournante de l'espace industriel tunisien, elle représente **le centre de commandement industriel**: 57% de l'emploi est commandé et sur les 191 établissements de plus de 100 salariés, 91 s'y trouvent et 43 en sont commandés (Fig. 3 et 4). La délocalisation industrielle a donc accru en quelque sorte l'emprise tunisoise sur un espace beaucoup plus vaste. Il s'agit d'**un affinage au profit de Tunis**.

Parallèlement à cette littoralisation accrue, on assiste à l'affinage de l'espace industriel sous les auspices de la capitale qui voit son poids productif se réduire au profit d'une fonction d'encadrement. A la veille de l'indépendance, l'industrie était surtout tunisoise avec 73 des 99 entreprises de plus de 50 salariés et les deux tiers de l'emploi, Sfax et Sousse ne formaient que de modestes centres (7 et 9 entreprises en 1953) alors que les autres centres ne renfermaient que quelques unités: Bizerte 4, Mahdia 4... (J LEPIDI et R SALLENAVE 1954).

L'analyse de l'emploi industriel entre 1975-84 nous permet de noter que **le recul de la capitale** (53,9% en 1973, 27,4% en 1984) a été **au profit du Sahel** dans une première étape

(13,9 à 18,3% entre 1973 et 1977), **du Sud** notamment oriental ensuite (2,01% à 2,31 entre 1973-77 puis 10,1% en 1984); secondairement le Nord et le Centre Ouest, respectivement 4 et 2% en 1977 et 10,4 et 7,7% en 1984 (A BELHEDI, 1980, INS 1984). Tunis n'a attiré, entre 1975-84, que 35,6% de l'emploi (59,1% pour le Nord-Est), Sfax et Sousse ont été touchés par 13,5% et 10,3% respectivement.

4 - Urbanisation et industrialisation:

L'on peut se demander si une relation existe entre les processus de développement : régression et diffusion (Backwash and Spread Effects) qui caractérisent l'espace (Cf. A. BELHEDI 1989, t I, Ch 4), l'industrialisation (% emploi industriel), l'urbanisation et l'accessibilité. La matrice de corrélation montre que les processus de régression "Backwash Effects" sont liés surtout à l'industrie, les aspects infrastructurel et superstructurel des processus de diffusion "Spread Effects" sont plutôt liés à l'accessibilité beaucoup plus qu'à l'emploi industriel ou l'urbanisation.

L'urbanisation représente donc un indice pauvre pour mesurer les effets de diffusion, **c'est l'expression d'un système urbain pauvre**, bien que le lien entre accessibilité, industrie et urbanisation est très étroit en Tunisie. **L'accessibilité** s'avère un indice efficace pour mesurer la diffusion des processus à travers l'espace.

Tableau de corrélations

	1	2	3	4	5	6
1 Taux d'urbanisation	1					
2 % emploi industriel	0,531	1				
3 Accessibilité	0,872	0,641	1			
4 Backwash Effects	0,643	0,982	0,421	1		
5 Spread Effects : Infrastructures	0,241	0,132	0,541	0	1	
6 Spread Effects: Superstructure	0,134	0,235	0,624	0	0	1

La forte corrélation entre les processus de régression et l'industrialisation montre que **l'industrie joue réellement le rôle moteur dans le mécanisme du développement** alors que la faible corrélation avec l'urbanisation révèle que **le système urbain n'est pas lié au développement** bien que l'industrie se localise surtout en milieu urbain.

En examinant les centres les plus industriels (Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, Menzel Bourguiba...) on constate que les taux de croissance urbaine sont plutôt plus faibles que ceux de centres dépourvus d'industries comme Jendouba, Zarzis... A ce niveau aussi, l'opposition littoral-intérieur se retrouve.

En se basant sur l'emploi industriel, le nombre total d'entreprises, les sièges sociaux dissociés et les salariés extérieurs commandés on peut distinguer cinq niveaux de centres industriels (Cf. A BELHEDI 1989, t II, Chap. 1) :

- 1 - **Centre fonctionnel avec commandement industriel** : Tunis
- 2 - **Centres industriels à activité diversifiée** : Sfax : 245
- 3 - **Centres industriels à dominante** : on a cinq centres selon l'activité:
 - Mécanique - chimie : Bizerte
 - Métaux : Menzel Bourguiba
 - Chimie : Gabès
 - Textile : Ksar Hellal

- Mécanique : Sousse

4 - **Foyers industriels à dominante** : on a 25 centres :

- Papier : Kasserine
- Matériaux de construction : Enfidha, Tajerouine, Zeramdine, Hamma, Jemmal, Feriana, Tala...
- Produits alimentaires : Bèja, Gaafour, K. Kebira, Mahdia, Sidi Bou Ali. Kairouan.
- Confection: Ras Jebel, Gbollat, Tebourba, Grombalia, Mjez, Testour, Teboulba, Bembla, Khniss, Ksibet...
- Mécanique : Mateur

5 - **Les petits centres enclavés** : de nombreux centres ont attiré une ou deux usines travaillant pour l'exportation et forment de véritables enclaves. On en compte près de 80 centres et localités de ce type, concentrés sur le littoral entre Ras Jebel et Ouled Chamakh..

L'industrie **ne suit pas la hiérarchie urbaine** si on excepte les 2 premiers niveaux. Elle contribue, ainsi, à renforcer la place de certains centres comme Tunis, Sfax, Gabès ou Bizerte sans propulser véritablement les autres. Elle a **un effet perturbateur du système urbain**. Le renforcement du rôle de Tunis au niveau du commandement d'un côté et la diffusion, du moins au niveau du littoral, de l'industrie dans les petites villes de l'autre, expliquent les caractères du système urbain tunisien: la macrocéphalie et le gonflement du niveau inférieur.

D'autre part, si l'on analyse la corrélation entre les taux de croissance urbaine 1975-84 et la part de la population active dans l'industrie, on constate la faiblesse du lien entre les deux processus. La croissance urbaine est plutôt d'ordre démographique que productive, l'implantation d'une unité industrielle dans un centre a des effets directs d'amplification sur une courte période surtout que le taux de chômage est très élevé et la masse urbaine est entrain de croître dans la plupart des cas indépendamment de l'industrie.

Cette industrie est localisée, cependant, **en milieu urbain** dans 82, 23% des cas en 1984 (moyenne nationale 55,5%). Cette implantation urbaine varie selon les branches de 88% (chimie) à 64 % (matériaux de construction). En effet, l'implantation en milieu urbain est la suivante :

I. Chimie	I. Méc/Elect	I. Diverse	I. Agri/Alim	I. Textile	I. Mat Const
88,02	86,25%	82,72%	77,87%	68,62%	64,1%

On retrouve, ici, certains facteurs de localisation comme les matières premières et la pollution (matériaux de construction), la technicité (chimie et IME) et l'abondance d'une main d'oeuvre peu chère (textile), tandis que l'alimentaire et l'industrie diverse ont une situation intermédiaire.

Ce sont les femmes qui dominent l'emploi rural avec 64,82% contre 46,5% en milieu urbain. On assiste ainsi à **une inversion du schéma**. Cette prédominance féminine dans les campagnes s'explique essentiellement par celle du textile: 68,6% de l'emploi industriel rural contre 55,5% en milieu urbain. Le textile rural est plus féminin: 92% sont des femmes contre 77,2% en villes.

5 - Industrie-artisanat ou le clivage structurel

L'emploi rural est à base **d'aides familiaux** (90,4% sont dans les campagnes) et **d'indépendants** (32,9%) qui représentent 61,4% de l'emploi (respectivement 22,8 et 38,6%) contre 38,5% (respectivement 6,8 et 31,7%) dans les villes, le salariat ne représente que 36,2% contre 61,4%.

Si on peut assimiler en gros le couple : **patrons-salariés** à l'industrie, celui des **idépendants-aides familiaux** à l'artisanat et petits métiers, il est certain qu'une bonne partie des patrons et des salariés sont dans l'artisanat/petits métiers, mais on peut dire sans nous tromper que ce double binôme représente à la fois **un maximum** pour l'industrie et **un minimum** pour l'artisanat-petits métiers ou secteur formel-informel, les apprentis sont, en réalité, présents partout. Sur cette base, on voit que l'industrie proprement dite ne représente que **56,64%**, ce taux tombe à **36,86% en milieu rural contre 63,96% en villes**. Là aussi, on a un schéma inversé.

Structure de l'emploi industriel par statut

	Patrons	Salariés	Apprentis	Indépendants	A. Familiaux	Empl Ind
% M.Rural	8,5 %	17 %	7,1 %	32,9 %	90,4 %	27,2 %
% Empl M.R	0,6	6,2	22,8	38,6	22,8	100 %
M.U	2,6	61,4	0,9	29,2	0,9	100%
Ensemble	2,1	57,5	4,4	31,7	6,8	100 %

Sur la base de cette typologie, on peut voir que le caractère industriel varie d'une zone à l'autre. On peut distinguer ainsi:

* **Zones à caractère industriel dominant** : les patrons et les salariés représentent plus de 66% : Ben Arous, Tunis, Monastir, Sousse et Sfax.

* **Zones où le caractère industriel est marqué**: le groupe patrons-salariés forme plus de la moyenne nationale (56,64%) : Ariana, Bizerte,

* **Zones où le caractère artisanal est marqué** : le groupe idépendants-aides familiaux représente plus de la moyenne nationale (44,54%) : Nabeul, Gabès, Medenine, Zaghouan, Mahdia, Bèja, Kasserine, Sidi Bouzid, Kef.

* **Zones où le caractère artisanal est prononcé** : le groupe patrons-salariés ne dépasse pas 30% : Tataouine, Kébili, Tozeur, Gafsa, Siliana, Jendouba, Kairouan.

On retrouve, ainsi, deux modèles selon l'importance des deux composantes :

* **L'Ouest** : l'industrie moderne ne dépasse guère 35%, c'est le cas du Sud, le Centre et le Nord Ouest avec le Gouvernorat de Tataouine.

* **L'Est** : l'industrie moderne dépasse partout 60%

* **Le Sud-Est et le Cap Bon** occupent une situation une situation intermédiaire.

Au déséquilibre quantitatif que reflète l'excessive concentration littorale, s'ajoute un autre clivage qualitatif exprimant une diffusion plus large des rapports marchands sur le littoral et le maintien de rapports pré-capitalistes à l'intérieur, l'opposition entre formes moderne et artisanale des activités industrielles.

6 - Logique de l'industrie dépendante

Deux éléments majeurs ont guidé le processus d'industrialisation et expliquent à la fois la sous-intégration et l'extraversion industrielle:

- **Les finances extérieures:** il s'agit de réduire le déficit de la balance commerciale et des paiements, d'où l'import-substitution et la valorisation des ressources locales d'abord, l'orientation vers l'exportation ensuite.

- **L'emploi:** la faiblesse et le retard de l'agriculture font que seule l'industrie (avec les services) est susceptible de fournir de l'emploi et de permettre le transfert du secteur agricole du surplus de main d'oeuvre (1ère décennie).

Cette logique explique **la sous-intégration** et **l'extraversion** de l'industrie: l'industrialisation a procédé, depuis 1960, de deux logiques: **la valorisation des ressources locales, l'import-substitution** (première décennie) et **l'exportation** (seconde décennie). Il en découle une faible intégration qui n'a pas cessé de se détériorer depuis les années 70 à l'exception des matériaux de construction, les unités fabricant des produits semi-finis destinés à d'autres unités sont rares, l'enquête que nous avons menée auprès de quelques 58 entreprises montre que **les effets d'offre et de demande sont très limités** : 0,4 et 0,27, soit un léger recul par rapport aux années 70 où les taux ont été de 0,42 et 0,30 (DAT /Groupe Huit 1973).

D'un autre côté, le recours au financement extérieur sous forme de participations directes surtout (loi 72-38 et décret-loi 85-14 du 11 Octobre 1985 rendant plus compétitif le régime 72-38) explique **l'extraversion accrue de l'industrie**. Mesurée par **le rapport des exportations sur la production**, le taux d'extraversion est passé de 19,3% en 1969 à 25% en 1972 pour tomber à 21,8% en 1975 à la suite du démarrage de la loi 74-74 mais augmente de nouveau pour atteindre 26,4% en 1978 et **27,7% entre 1982-86**.

En fait, une évolution divergente se dessine selon les branches, si l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et l'IME voient leur taux se réduire, **le textile et la chimie** ont vu leur taux grimper de 4,4% à 47,2% pour la première et de 45,1% à 65,9% pour la seconde. Ces deux branches assurent l'essentiel des exportations des produits manufacturés !

Evolution de l'extraversion industrielle

	1969	1975	1988-86
ICH	45,1	55,4	65,9
ITC	4,4	20,8	47,2
IME	25,3	12,4	15,6
IAA	16,2	19,8	12,6
ID	40,5	16,5	5,9
IMCCV	13,7	3,9	3
Ensemble	19,3	21,8	27,7

Source : INS, RAI, SCE

• Le problème de **l'emploi a orienté la politique industriel** durant les années 1970; cet impératif a été, partout, présent dans les diverses mesures d'incitation: le Code des Investissements de 1969, loi 72-38, loi 74-74 et 81-57. A cet impératif auquel s'est ajoutée l'exportation (loi 72-38 et décret-loi 85-14), l'import-substitution (loi 74-74) ou plus récemment la décentralisation (FOPRODI en 1977, loi 81-57).

• Beaucoup plus que l'emploi, **c'est l'exportation qui a constitué le fil directeur de toutes les mesures mises en oeuvre depuis 1985** :

- Décret-loi 85-10 du 27 Septembre 1985: modifiant la loi 81-56 en accordant les avantages prévus par la loi aux entreprises de moins de 10 emplois, aux extensions et aux renouvellement sous réserve d'exporter au moins le tiers.

- Décret-loi 85-14 du 11 Octobre 1985 abrogeant la loi 72-38 en accordant des avantages substantiels aux entreprises exportatrices.

- Loi 85-109 du 31 Décembre 1985 encourageant les entreprises partiellement exportatrices.

- L'emploi ne constitue plus le critère d'octroi des avantages dans le Code des Investissements Industriels mais c'est l'exportation.

Un changement de cap s'est opéré avec les années 80 sous l'effet de la grave crise des finances extérieures !

A la **stratégie globale** de développement des années 60 (pôles de croissance, équité régionale, spécialisation...) a succédé **une stratégie de retouches** (emploi, déficit de la balance des paiements, décentralisation, PMI...) où la croissance est devenue une fin en soi.

7- Le mode d'industrialisation : sujétion à un marché bloqué

L'on peut se demander donc quels sont **les facteurs** qui régissent, le plus, l'industrie tunisienne: est-elle une industrie liée ou induite? Quel serait **le rôle de l'espace** et des facteurs localisés dans la logique des localisations ? L'analyse factorielle est de nature à répondre à la première interrogation, quant à déterminer l'importance relative de ces facteurs, la régression multiple est la plus indiquée.

Pour cela, il nous faut des données relatives à chacun des facteurs présumés¹. Les enquêtes que nous avons menées au niveau des communes et des délégations, auprès d'un échantillon d'entreprises (48), l'exploitation des fichiers FENA et INS et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1984 nous ont permis de rassembler 32 variables susceptibles de représenter ces facteurs. Chacun de ces facteurs est représenté par plus d'une variable pour avoir une structure assez équilibrée de la matrice d'information.

En outre, la forte concentration de l'industrie rend inutile de traiter toutes les villes, nous nous sommes limités aux 35 centres les plus industriels et regroupant l'essentiel de l'industrie tunisienne. L'analyse factorielle en composantes principales de ces données a dégagé sept facteurs de base :

- **Le premier facteur** : bipolaire, il est fortement corrélé avec le marché, les services socio-collectifs et le niveau de salaire, il est lié négativement aux ressources et aux investissements publics. Ce facteur oppose les centres où l'industrie est liée au marché de consommation, où le revenu et les salaires sont élevés, aux centres où elle est liée aux ressources locales (Kasserine, Mateur, Mdhilla...) avec une position intermédiaire, on a les centres où l'industrie est plutôt liée aux investissements publics et à une décision politique (Gabès, Bèja...). Ce facteur explique **28,42%** de la variance et exprime **le marché**, mais où le binôme:ressources locales- décision politique apparaît clairement.

- **Le second facteur**: unipolaire, il est lié aux variables d'accessibilité et de l'information en opposant les centres les mieux situés aux autres. Le fait que les plus grands centres sont à même les plus accessibles explique le coefficient élevé du marché et des équipements. Ce facteur restitue **18,99%** de la variance et exprime **l'accessibilité**.

- **Le troisième facteur** : il est corrélé aux équipements socio-collectifs et à l'environnement, il explique **13,1%** de la variance et représente **la qualité de l'environnement**.

- **Le quatrième facteur** : il oppose les centres à revenus et salaires élevés et à main d'oeuvre qualifiée aux autres centres. Deux types d'industries : la capital-intensive et la labor-intensive. D'un côté, on a les plus grands centres (Tunis, Sfax, Sousse, Gabès,...), d'un autre côté des centres de petite taille à développement industriel récent, à dominante privée et où l'industrie d'exportation est largement représentée. Ce facteur représente **9,04%** de la variance et exprime **la force du travail**.

- **Le cinquième facteur** : les fortes saturations de ce facteur sont avec le nombre d'établissements, la population industrielle, les services aux entreprises, l'import-export et le commerce de gros. Il exprime **la force agglomérative et les services** et explique **8,29%** de la variance.

Saturations des facteurs

Variables	I	II	III	IV	V	VI	VII
1. Nb établ. industriels	0,368	0,304	-0,221	0,204	0,621	-0,011	0,008
2. Marché (popul*DPA)	0,949	0,313	0,330	0,538	0,020	-0,023	0,017
3. Accessibilité route	0,310	0,941	0,121	0,131	0,087	0,211	0,004
4. Accessibilité rail	0,318	0,720	0,200	0,120	0,03	0,101	0,311
5. Distance Port	0,387	0,987	0,121	0,111	0,017	0,364	0,183
6. Distance Aéroport	0,308	0,831	0,160	0,142	0,03	0,355	0,195
7. Ligne Téléph/100 hab	0,317	0,624	0,481	0,197	0,097	0,321	0,051
8. Nb de Téléx	0,341	0,752	0,532	0,161	0,058	0,471	0,009
9 Medecins/ 1000 ha	0,441	0,201	0,524	0,111	0,033	0,007	0,071
10 Cabinets Medecins	0,482	0,142	0,520	0,132	0,013	0,008	0,043
11 Lits hôpital/1000	0,561	0,181	0,601	0,156	0,055	0,004	0,107
12 Places second/104	0,434	0,167	0,571	0,111	0,037	0,011	0,111
13 Ecoles scientif/104	0,334	0,191	0,532	0,218	0,381	0,007	0,068
14. Achats locaux (%)	- 0,931	0,143	0,121	0,207	0,03	-0,32	0,318
15.-% Pop. Industrielle	0,380	0,105	0,511	0,618	0,451	-0,34	0,091
16.% M.O qualifiée	0,361	0,207	0,200	0,903	0,05	-0,32	0,117
17. Salaire moyen	0,878	0,211	0,321	0,742	0,028	-0,387	0,207
18. Guichets bancaires	0,318	0,142	0,540	0,261	0,421	0,014	0,131
19. Nb bureaux Etudes	0,24	0,187	0,582	0,181	0,535	0,017	0,042
20. Conseils juridiques	0,311	0,152	0,531	0,21	0,543	0,009	0,017
21 Ingénieurs conseils	0,305	0,113	0,560	0,152	0,418	0,01	0,028
22. Etab Import-Export	0,914	0,318	0,552	0,142	0,382	0,006	0,015
23.Nb grossistes	0,961	0,287	0,570	0,21	0,470	0,014	0,058
24. Energie locale(Kwh)	0,317	0,14	0,156	0,143	0,042	0,009	0,318
25.Pion locale Eau (m3)	-0,381	0,132	0,200	0,105	0,031	0,006	0,201
26. Nb Entrep Publiques	-0,682	0,123	0,121	-0,222	0,411	0,01	0,487
27.Investi. Publ Indust	-0,473	0,111	0,143	-0,188	0,18	0,032	0,740
28. Nb ind exportatrices	- 0,211	0,587	0,160	-0,531	0,132	0,740	0,034
29. Zones indust (ha)	-0,347	0,03	0,121	0,235	0,540	-0,124	0,423
30.Niveau moyen des valeurs foncières	-0,321	0,28	0,480	-0,586	0,012	-0,218	0,077
31.% ventes locales	0,924	0,11	0,070	0,063	0,02	-0,563	0,332
32.Emploi créé 73-86	0,533	0,436	0,361	0,320	0,287	0,255	0,111
Valeur propre	9,094	6,076	4,182	2,828	2,652	2,102	1,632
% Variance	28,42	18,99	13,07	9,04	8,29	6,57	5,1%

- **Le sixième facteur**: il est liée à l'accessibilité, à l'emploi créé depuis 1973, au nombre de télex et à l'industrie d'exportation. Il est corrélé négativement avec le salaire, le marché, la main d'oeuvre industrielle, le niveau des valeurs foncières et les ventes locales. Ce facteur explique **6,57%** de la variance et représente **l'exportation**. Il oppose les vieux centres ou ceux à investissement public important à de nombreux petits centres de développement récent situés souvent dans la couronne des premiers mais aussi à l'intérieur (Mjez, Siliana, Sidi Bou Zid ...).

- **Le septième facteur** est relatif aux investissements publics, il explique **5,1%** de la variance, corrélé avec le nombre d'entreprises, les investissements publics et l'importance des zones industrielles. Les coefficients des ventes locales, l'énergie et les achats locaux sont notables (0,32 à 0,33), il exprime **les investissements publics**.

L'ensemble de ces facteurs explique **89,48%** de la variance, ce qui est assez respectable. D'autres facteurs plus spécifiques sont à noter, le huitième est relatif à **l'énergie-eau** et explique 3,52%; le neuvième est lié **aux ressources locales** avec 2,18%, le dixième intéresse **l'intégration** avec 1,57% de la variance. Il convient de noter **l'importance du marché** à travers le premier et le sixième facteur (marché intérieur et extérieur), ces deux facteurs expliquent **plus de 35% de la variance**.

Une fois, les facteurs identifiés, on peut tenter de déterminer la part de chacun dans le potentiel industriel actuel exprimé par le nombre global d'établissements industriels (N). Pour simplifier les calculs, on a retenu les scores des facteurs comme variables indépendantes et les 10 premiers facteurs qui expliquent déjà 96,75% de la variance. L'examen des corrélations simples, montre le lien étroit avec **le marché** (0,751), **l'accessibilité et l'information** (0,6321), **les services sociaux** (0,567) et **aux entreprises** (0,561), **la force du travail** (0,481), **les investissements publics** (0,383) enfin l'énergie-eau (0,31) et les ressources (0,281).

La régression multiple, pas à pas, révèle l'importance de 6 facteurs: **le marché, l'accessibilité, les service industriels, la force de travail et les équipements sociaux et l'exportation** avec respectivement 38,2 - 15,6 -12,3 - 9,5 -8,1% et 6% de la variance. **Le marché, constitue le facteur déterminant de l'industrie**, l'accessibilité lui est, à son tour, liée, puisque les zones les plus accessibles et équipés en matière d'information (téléphones, télex) demeurent les grands centres en particulier et le littoral en général. L'exportation est, d'ailleurs, une seconde forme de marché: le marché extérieur. Cette industrie "**market oriented**" est peu sensible aux ressources vu la pauvreté du pays d'un côté et l'orientation vers l'import-substitution de l'autre. L'importance du transfert de l'énergie et de l'eau explique à son tour la faiblesse de ces deux facteurs dans l'industrialisation.

L'importance du marché et de l'accessibilité et la faiblesse de l'intégration s'expliquent par le mode d'industrialisation qui a été basé sur la valorisation des ressources locales et l'import-substitution (Cellulose, El Fouledh, STIR, liège, engrais, complexe lainier, SOGITEX.... 1ère décennie, loi 74-74) et l'import-export (loi 72-38, décret 85-14...). Cette dépendance du marché dans un pays dépendant explique à son tour **la faible intégration et la sous-exploitation des capacités installées**. L'exiguïté du marché intérieur a rendu nécessaire l'orientation vers l'exportation au début des années 70 (loi 72-38) pour se consolider avec les années 80 et ce pour répondre au double impératif de **l'emploi et des finances extérieures**: deux éléments centraux tant en niveau industriel qu'agricole.

Cette forte induction marchande explique la localisation dans la bande littorale, là où l'accessibilité, la qualité et le cadre de vie, la force de travail, les services et les infrastructures sont importants. Une étude de l'API (API, 1980) montre que les coûts de transports en Tunisie ne représentent qu'un pourcentage très réduit du coût total de transport pour les industries d'exportation et l'on peut s'attendre logiquement à un processus de diffusion spatiale. En fait, les autres facteurs sont plus déterminants dans la localisation que les frais de transport proprement dit. L'Etat même, par l'intermédiaire de l'Agence Foncière de l'Industrie (AFI), a privilégié le littoral.

III - L'aménagement industriel

Jusqu'au début des années 60, il n'existe pas de véritable aménagement industriel, l'industrie était concentrée à Tunis et secondairement à Sfax dans des **zones de fait**, développées au gré des opportunités foncières, du site et de la desserte: terrains souvent marécageux à bas prix, près du port, de la voie ferrée et de la route comme est le cas de la zone Sud de Tunis (A BELHEDI 1974) ou la zone portuaire de Sfax. Il a fallu attendre les années 60 pour voir les premières études d'aménagement (Tunis 1962, Sfax 1963....) proposer de créer des zones industrielles (Municipalité de Tunis/SIG 1967) dont EL ISKAN s'est chargée (à Tunis) pour laisser la place à l'AFI dès 1973.

Au cours de la première décennie, il n'y a pas eu d'aménagements industriels proprement dits à part l'implantation des unités citées ci-dessus et la création de la zone industrielle de la Cherguia à Tunis.

Il faut signaler que l'idée de décentralisation n'a été concrétisée que vers la moitié des années 70 si l'on excepte l'expérience des années 60. Le développement de l'industrie exportatrice entre 1972-1976 a montré une excessive concentration de l'implantation des unités industrielles sur le littoral et en particulier le Sahel et le Nord-est. L'industrie travaillant pour le marché local (loi 74-74) **n'a pas échappé à la règle** bien qu'elle offre une image moins concentrée (A. BELHEDI 1981) mais a contribué à aggraver encore le problème. En 1976 une étude sur la décentralisation industrielle a été commandée par la DAT sans que les propositions soient suivies totalement.

Les textes de 1977/78 relatifs au FOPRODI découpent le pays en trois bandes parallèles du littoral vers l'intérieur avec des avantages dégressifs (A, B, C) : La zone A comprenant Tunis, les délégations de Sfax Nord, Sud et Médina, Sousse, Gabès et Bizerte; l'espace médian des gouvernorats de Bèja, Zaghuan, Siliana, Kairouan, Sidi Bou Zid et Gabès constituent la zone B; enfin le reste du territoire forme la zone C (Fig. 5).

De 1976 à 1980, Tunis a vu sa part baisser (18,9% des projets et 24,8% des emplois) mais au profit du littoral (39% des projets, 44% des emplois), l'intérieur n'a attiré que 41% des projets et 31,3% des emplois). Sur les projets réalisés entre 1975-79 (220), l'intérieur n'a bénéficié que 32,7% des projets (71), 31,6% des investissements et 26,3% de l'emploi (API 1981) alors que le littoral a attiré 47% de l'ensemble (Tunis exclue = 19% des projets et des investissements et 26% de l'emploi) !.

Sur la base d'une étude (API, 1980), le pays fut divisé en 5 zones selon leur degré de développement, les avantages sont dégressifs (prise en charge des travaux d'infrastructure en zone III, IV et V subventions et exonérations fiscales) mais le nombre d'emploi crée reste central. La loi 81-56, en préconisant un autre découpage en zones sur la base des délégations

(décret 81-861 du 23 Juin) à la suite d'une étude menée en 1980 sur le degré de développement industriel a favorisé l'implantation de l'industrie dans **les limites des zones III et IV** profitant ainsi d'avantages importants et de la proximité des grands centres à la fois ce qui privilégie les couronnes des foyers industriels (Tunis, Sfax, Sousse ou Gabès). L'examen des agréments de l'API 1982-86 ou des projets FOPRODI montre que les tendances anciennes ne s'atténuent que faiblement: le littoral attire plus des trois quarts de l'industrie, les zones intermédiaires ont bénéficié du tiers des projets FOPRODI et de près de 40% des emplois créés et des investissements effectués entre 1976-87 (API 1988). La loi 81-56 a eu pour effet au niveau du FOPRODI, de réduire de moitié la part des zones I et II, d'augmenter celle des zones III et IV de 60-67% et celle de la zone V de 1 à 5% au plus. Il y a eu un report des zones I et II vers les zones III et IV.

Le décret 86-38 du 10 Janvier octroie à titre dérogatoire aux zones III, IV et V la possibilité de prise en charge de 50% des travaux d'infrastructures. Le décret 87-1287 du 17 Novembre institue un autre découpage centré sur les centres/chefs-lieux de gouvernorat de l'Ouest et du Sud et de délégations du Nord-Ouest, Centre-Ouest et du Sud mais aussi des délégations peu nanties des gouvernorats de Bizerte (Joumine, Sejnène, Jalta), du Sahel périphériques (Chorbane, O. Chamekh, Souassi, Jem, Bou Merdès, Hbira, Sidi Hani, Kondar, Zéramdine, Béni Hassen) de l'arrière-pays sfaxien (Jebeniana, Skhira, Bir Ali), le Zaghouanais (Zaghouan, Fahs, Bir M'Chergua) et les délégations de Houaria et Menzel Temime au Cap Bon et les îles Kerkenah. L'Etat prend en charge la totalité des infrastructures dans les centres de la première catégorie et seulement 50% pour la seconde (chefs-lieux de délégations). Ce découpage paraît plus rationnel à condition de moduler la grille et les centres touchés dans le temps. La concentration des efforts sur certains centres est de nature à renforcer le système urbain, de faire émerger un semis industriel beaucoup plus diffus et de pouvoir rentabiliser les infrastructures et les équipements. Il condamne ainsi, des petits centres non érigés en chefs-lieux de délégation ou de gouvernorat et traite d'ailleurs ces derniers sur le même pied d'égalité, ce qui n'est pas la bonne voie pour une politique d'aménagement rationnel de l'espace.

Ceci montre **la fausse décentralisation induite par le FOPRODI et la loi 81-56**. Entre 1978-86, la part des zones I et II dans les projets FOPRODI est passée de 48,5% des projets, 55,3% de l'emploi et 50,5% des investissements à 22 - 22,1% et 17,3% respectivement en 1986, tandis que celle des zones III et IV a évolué de 40,8 - 37,3 et 44,6% à 66,1% - 65,6% et 71,8% respectivement. La zone V, la plus étendue et la plus défavorisée n'a vu sa part augmenter que de 5% au niveau des emplois et des investissements en passant respectivement de 7,4 et 4,9% en 1978 à 12,3 et 10,9% en 1986. Entre 1976 et 1984, les zones I et II ont été intéressées par 40 à 46% par les projets (40), l'emploi (46,7) et l'investissement (43,9), les zones III et IV par 33,3 - 38,8 et 43,3% respectivement, quant à la zone V, elle a attiré 16,5% des projets, 14,5 des emplois et 12,8 % des investissements (M. JEDIDI 1988) et **le recul relatif de Tunis a profité au littoral**.

Entre 1976-87, le FOPRODI a intéressé 1114 projets, 160 MD d'investissements, 25.000 emplois et 66,4 MD de concours dont 26,7 de dotations (prêt remboursable sur 12 ans), 17,7 MD de crédits (sur 10 ans) et 22 MD de subventions et prise en charge dans le cadre de la décentralisation industrielle. Sur ces 1114 projets, 84% soit 968 ont bénéficié du déblocage du concours. L'enquête menée par l'API en 1987 a touché 956 projets et montre que 38% se sont implantés dans les zones I et II contre 44% dans les zones IV et V, la zone III a bénéficié de 18% des projets. La moitié des projets concernent l'agro-alimentaire et l'industrie diverse et 20% dans la mécanique et l'électrique. IL faut noter toutefois que si 49% constituent déjà des

unités opérationnelles, 903 sur les 956 ont commencé à rembourser et on compte seulement 8,4% de projets déçus, il y a 57% qui éprouvent des difficultés.

En 1988, les textes du FOPRODI viennent d'être modifiés pour tenir compte de la hausse des coûts de création d'emploi (décret 88-430 du 19 Mars): pratiquement les projets cibles ont doublé d'investissement.

Les résultats reflètent en fait, l'impératif qui a été à l'origine de ces mesures: **il s'agit plutôt de réduire la concentration que d'assurer un développement déconcentré** mais les facteurs de concentration continuent à jouer sur des espaces plus larges et plus éloignés. L'analyse des projets publics ou semi-publics lors du V^o et VI^o montre que la puissance publique n'a pas à son tour oeuvré dans le sens de la décentralisation, au niveau de l'emploi du moins.

Les mesures récentes prises en 1987 (fusion de l'API, l'AFI et le CNEI) pour créer une Agence de Promotion de l'Industrie (API) est en mesure d'assurer une cohérence plus élevée surtout que la façade littorale se trouve exclue des avantages de la décentralisation, du moins ceux afférents à la localisation mais la libéralisation des investissements industriels (Code des Investissements Industriels) ne contrecarre-elle pas ce processus? L'examen des projets d'exportation en 1988/89 montre que la côte a bénéficié d'une part encore plus importante que pour l'ensemble des projets: le bilan de ces dernières années n'est pas positif dans la mesure où le littoral attire plus de 90% des unités créées ou prévues en 1988--89.

Projets industriels 1988/89

	1988	1989	Littoral	en %	
	Projets	Projets	Projets	Emploi	Investissements
Nombre de Projets	2189	3416	90	93	83
(Exportation)	515	1000	87,6	96,1	88,7

Source:API 1990.

Sur un autre plan, l'analyse de l'expérience de l'Agence Foncière de l'Industrie (AFI) permet de tirer un certain nombre de conclusions dont les principales, qui nous intéressent ici, sont les suivantes :

- **L'importance de la taille des Z.I.**, ce qui est de nature à créer des coupures dans l'espace urbain et reconforte **le modèle vertical et sectoriel**: les zones créées à Tunis vers 1966-67 sont de 100-140 ha et ont été aménagées par tranche (Bir Kassaa, Megrine...) mais les zones lancées depuis 1973 à Gabès ou Sfax sont du même gabarit. Cette vision est de nature à perpétuer le zoning et **la vision fonctionnaliste** donnant lieu à de vastes coupures dans l'espace urbain. L'importance de la taille des zones provient aussi de la primauté du modèle sectoriel ou chaque intervenant spécialisé (AFI, API, AFH, AFT...), va privilégier **les aspects techniques et économiques**. Avec de grandes zones, le déroulement des travaux serait plus facilité et les coûts, fixes du moins, seraient plus bas.

- **L'importance de la taille des lots**: les lots industriels dépassent souvent 400 m² et les modalités de paiement sont très sévères (au comptant), ce qui laisse hors circuit la PMI, les ateliers et les petits métiers. L'étude de la zone Petite Sicile (AFI 1975) a bien montré que la majeure partie des occupants est dans l'impossibilité d'acquérir des lots dans les Z.I de l'AFI. Le cas de l'industrie exportatrice à Tunis est significatif: les deux tiers sont hors zone-industrielle, le cas de Sfax où la PMI domine est caractéristique. C'est le cas aussi de **la Petite Production Marchande** (petits métiers, artisanat...) qui n'a jamais été prise en compte. Seul

le Plan Directeur de Sfax a tenté de créer des zones d'activité. Le District de Tunis a entamé récemment (1986) une étude dans ce sens que nous avons la chance de piloter mais elle s'est trouvée bloquée et s'est arrêtée à sa première phase.

- **L'absence de programme cohérent d'aménagement industriel** articulé avec une politique industrielle. L'AFI a mis l'accent sur les grands centres (Tunis, Sfax, Gabès) voire quelques centres plus récemment comme Mateur, Grombalia ou Mjez proches de Tunis, c'est à dire **des foyers** limités alors que parallèlement, on préconise la décentralisation sur la base de **zones** (décret de Juillet 1977 du FOPRODI, loi 81-56...)? L'intervention de l'AFI, axée sur les principaux centres, n'est pas articulée avec la politique de déconcentration centrée sur un découpage en zones.

La politique de décentralisation préconisée depuis 1977 n'a pas de sens si elle ne s'articule pas sur des points précis de l'espace dotés des infrastructures et appelés à jouer le rôle de **relais** ou de **pôles**. La différenciation de l'espace en zones selon les avantages n'est pas suffisante pour aboutir à une bonne structuration de l'espace. Tout ce qu'elle est capable de faire c'est d'assurer **la déconcentration** dans les foyers industriels. Le découpage en grandes zones est **inégalitaire** en soi, il suppose l'homogénéité des espaces internes considérés ce qui n'est pas le cas. Le décret 77-578 ne met-il pas au pied d'égalité Bizerte et Sejnène, Monastir ou Ksar Hellal et Souassi- Chorbane.....etc !

Les résultats reflètent en fait, l'impératif qui a été à l'origine de ces mesures: **il s'agit plutôt de réduire la concentration que d'assurer un développement déconcentré** mais les facteurs de concentration continuent à jouer sur des espaces plus larges et plus éloignés. L'analyse des projets publics ou semi-publics lors du V^o et VI^o montre que la puissance publique n'a pas à son tour oeuvré dans le sens de la décentralisation, au niveau de l'emploi du moins.

La priorité donnée à l'exportation et la libéralisation de l'agrément ne favorise-elle pas encore plus **la littoralisation, l'extraversion et la sous-intégration** même si la part de l'industrie dans la production et l'exportation est amenée à s'élever dans les prochaines années? Cette différenciation accrue de l'espace sous l'effet de l'industrie porte en soi les vecteurs des déséquilibres régionaux et spatiaux.

L'échec des diverses mesures prises en matière de décentralisation ne s'explique-t-il pas par les processus d'accumulation spatiale qui favorisent le littoral d'un côté, la faiblesse des incitations fiscales ou financières octroyées par rapport aux rentes de situation et de localisation de l'autre, en un mot **l'inefficacité des mesures prises jusque là?**

Bibliographie

- AFI : Rapports d'activité
API : Rapports annuels d'activité, Enquête suivi des projets agréés, Courrier de l'Industrie (revue).
API - 1980: Proposition d'une nouvelle législation relative à l'industrie manufacturière en fonction des nouveaux impératifs de son développement, 93p.
API - 1987: Entreprises exportatrices opérationnelles régies par la loi 72-38, Etat de Janvier 1987, 45p.
API - 1987: Projets FOPRODI. Direction FOPRODI et Avantages Fiscaux.
BELHEDI A - 1989: Espace et société en Tunisie. Thèse d'Etat, 305, 296 et 252p. FSHS, Tunis.
BELHEDI A - 1974 (BEN HAMED A): le quartier Sud de Tunis: industrie et croissance urbaine à Jebel Jeloud-Sidi Fathallah. Mémoire CAR, FLSH, Tunis, 161p.
BELHEDI A - 1980: L'industrie manufacturière en Tunisie 1973-78. Géographie et Développement, n° 2, pp: 7-45. (en arabe).

- CGDR - 1985: Distribution spatiale de l'investissement public 1973-1983. DPR, Cellule des Comptes Régionaux, B RMILI, 224p.
- DAT/Groupe Huit - 1973: Villes et développement. 3 vol: 636, 296 et 256p + Atlas.
- DAT/Groupe huit-Cnei - 1976: Eléments pour une décentralisation industrielle en Tunisie. 163p, Atlas 115p.
- DLALA H - 1972: Reconversion et relance de l'industrie dans les deux villes du lac de Bizerte et Menzel Bourguiba. CAR, FLSH, Tunis, 192p.
- HAMZA A - 1976: Les industries textiles dans le Sahel de Sousse. Mémoire CAR, FLSH, Tunis, 232p.
- HAMZA A - 1976: Les industries textiles dans le Sahel de Sousse. Mémoire CAR, FLSH, Tunis, 232p.
- HAYDER A - 1986: L'industrialisation à Gabès et ses conséquences: étude de géographie humaine et économique. Thèse 3° Cycle, PUT, FLSH, 232p.
- INS : Annuaire Statistique de la Tunisie (AST). Recensements des Activités industrielles (RAI). Statistiques du Commerce Extérieur (SCE).
- INS : Recensements Généraux de la Population et des Logements de 3 Mai 1966 (4 vol), 8 Mai 1975 (5 vol) et de Février 1984 (5 vol + Publ régionales (23 Gouvernorats): Conditions de l'habitat, Caractéristiques économiques, démographiques et éducationnelles (non diffusé)
- JEDIDI M - 1988: Le fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et l'espace industriel tunisien. RTG, n° 16.
- Ministère du Plan - 1972: Rétrospectives décennales 1962-71.
- Ministère du Plan - 1980: Séries rétrospectives 1970-79.
- Ministère du Plan et des Finances - 1980: Note d'orientation pour la III° décennie et le VI° Plan 1982-86. Octobre, 175p.
- UGTT - 1984: Rapport économique et social au XVI° Congrès: Pour une société démocratique et juste. Bureau d'Etudes UGTT, Impr. UGTT, Edit Ec-Chaab, 332p.
- HAMZA A - 1976: Les industries textiles dans le Sahel de Sousse. Mémoire CAR, FLSH, Tunis, 232p.

Annexes

Emploi et salariés industriels en 1984					
Gouvernorat	E Ind %°	Sal%°	T. Urb%	%E Ind/Tot	%E Urb
Tunis	68,8	47,7	100	22,8	100
Ariana	57,8	34,8	51,4	20,81	54,7
B Arous	80,4	65,68	65,48	27,88	88,42
Nabeul	55,1	29,17	55,1	18,68	76,5
Zaghouan	58,5	26,44	25,1	21,53	33,52
Bizerte	56,3	34,23	55,8	21,86	73,63
Bèja	35,9	12,37	31,1	13,56	45,63
Jendouba	34,4	9,96	18,2	15,19	28,39
Kef	31,6	10,01	38,7	13,59	60,1
Siliana	27,4	7,25	20	11,68	31,5
Kairouan	31,2	8,77	24,4	12,48	48,5
Kasserine	31,7	10,16	29,9	13,46	52,9
S. Bouzid	15,8	5,3	12,4	7,1	39,2
Sousse	69,05	44,9	70,9	26	81,4
Monastir	90,06	57,95	82,3	33,47	91,1
Mahdia	48,07	17,2	36,1	18,13	48,6
Sfax	65,39	40,4	58,8	24,77	82,8
Gafsa	22,3	5,85	62,4	11,18	78,9
Tozeur	39	7,8	63,8	16,33	71,3
Kébili	28	4,19	29,7	13,43	47,2
Gabès	53,3	28,15	58,7	23,86	72,4
Medenine	32,7	16,18	60,5	14,92	76,4
Tataouine	20,3	1?69	43	9,39	45,1
Tunisie	49,5	27,04	52,8	19,31	73

Gouvernorat %Emploi industriel Emp Ind en % du total

	%Emploi industriel		Emp Ind en % du total	
	1973	1984	1975	1984
Tunis	53,9	15,45	23,3	22,8
Ariana		6,3		20,81
B Arous		5,7		27,88
Nabeul	3,16	7,4	12,8	18,68
Zaghouan	1,9	2	7,41	21,53
Bizerte	9,5	6,4	16,94	21,86
Bèja	1,61	2,8	16,46	13,56
Jendouba	1,58	3,6	14,84	15,19
Kef	1,18	2,3	14,2	13,59
Siliana	0,28	1,76	10,6	11,68
Kairouan	0,85	3,8	16	12,48
Kasserine	1,4	2,6	11,42	13,46
S Bouzid		1,32	11,75	7,1
Sousse	7,1	6,45	25,12	26
Monastir	6,3	7,3	42,7	33,47
Mahdia	0,5	3,76	15,61	18,13
Sfax	8,9	10,95	20,45	24,77
Gafsa	0,3	1,5	14,6	11,18
Tozeur		0,76		16,33
Kébili		0,77		13,43
Gabès	1,3	3,7	20,8	23,86
Médenine	0,4	2,8	11,87	14,92
Tatouine		0,6		9,39
Tunisie	100%	100%	18,03%	19,31

Notes

1 L'énergie, l'eau, les matières premières, la main d'oeuvre, les infrastructures, les équipements et les services, le cadre de vie...